

Nom et prénom :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

Signature :

#### Renouvellement

Oui, je renouvelle mes directives anticipées

Le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

Signature :

#### Rédaction des Directives Anticipées devant témoins

Si vous êtes dans l'impossibilité physique d'écrire seul(e) vos directives, quelqu'un peut le faire pour vous devant deux témoins désignés ci-dessous :

Identité 1<sup>er</sup> témoin

Identité 2<sup>ème</sup> témoin

Signature :

Signature :

Vous pouvez remettre une copie au personnel soignant qui la consignera dans votre dossier

# Les Directives Anticipées

## Les directives anticipées, qu'est-ce que c'est ?

Une maladie ou un accident peut vous rendre incapable de dire aux professionnels de la santé qui vous prendront en charge comment vous voulez être soignés.

Les directives anticipées sont l'expression écrite par avance de votre volonté sur le type de soins que vous souhaiteriez recevoir ou non dans des situations données.

## Pourquoi des directives anticipées ?

Les directives anticipées seront appliquées lorsque vous serez en situation de ne pas pouvoir exprimer vos volontés.

## Qui peut rédiger des directives anticipées ?

Toute personne majeure capable de discernement quels que soit son état de santé. Si vous êtes dans l'incapacité physique d'écrire vos directives quelqu'un peut le faire pour vous devant deux témoins, qui signeront vos directives.

